



Appel à Projet MAM

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Caisse nationale d'Allocations Familiales a mis en place le « Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune enfant » (PIAJE) pour soutenir les projets de création ou d'extension de places d'accueil. Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) sont éligibles à ce plan d'investissement depuis le 1^{er} janvier 2021, sous certaines conditions : que la MAM soit implantée sur un territoire dont le taux de couverture en mode d'accueil est inférieur à 58% et dont le potentiel financier est inférieur à 900€, OU que la MAM soit implantée sur un territoire ciblé par un appel à projet engagé par la Caf.

La Caf du Loir et Cher a la volonté de participer au développement des MAM sur le territoire, et ainsi de permettre d'offrir un choix varié de modes d'accueil aux familles. Cet appel à projet doit permettre de répondre à ces objectifs.

L'appel à projets couvre l'année 2023.

A qui est destiné cet appel à projet ?

- Les assistants maternels ayant un projet de création de MAM. Celle-ci doit être constituée en personne morale.
- Les MAM existantes, souhaitant augmenter leur capacité d'accueil d'au moins 10% par rapport à leur capacité existante
- Les collectivités qui souhaitent soutenir l'installation de MAM sur leur territoire

Principes généraux :

- Les MAM doivent présenter un projet pédagogique et social répondant à la Charte d'accueil du jeune enfant (annexe 1)
- Les MAM doivent signer la charte de qualité des MAM élaborée par la branche Famille
- Etre référencé sur le site monenfant.fr
- Les assistants maternels bénéficient d'agrément délivrés par les services de PMI à titre individuel

Financement :

Montant des aides à l'investissement

	Montant par place
Socle de base	7 400 €
Majoration "gros œuvre"	1 000 €
Majoration "Développement durable"	700 €
Majoration "Rattrapage territorial" lié au taux de couverture en mode d'accueil	1 800€ si <58%

Majoration "Potentiel financier" modulée selon la richesse du territoire	De 0 à 6 100€
Tranche 1 (0€ à 449,99€)	6 100 €
Tranche 2 (450€ à 699,99€)	3 000 €
Tranche 3 (700€ à 899,99€)	2 400 €
tranche 4 (900€ à 1 200€)	500 €

Les subventions accordées sont plafonnées à hauteur de 80 % des dépenses subventionnables par place (afin qu'il y ait un cofinancement d'au moins 20%). Le total des subventions ne peut excéder 100% du coût total du projet.

Le PIAJE n'est pas cumulable avec l'aide au démarrage des MAM pour un même bénéficiaire.

Modalités :

Les projets doivent être présentés à la Caf, par mail à l'adresse : partenaires@caf41.caf.fr

Le dossier sera étudié par le Chargé de Conseil et Développement du territoire, et sera soumis à la décision du conseil d'administration de la Caf.

Contacts :

CC Agglopolys
CC Grand Chambord
CC Beauce Val de Loire

{ Isabelle Guillot-Marotte iguillot-marotte@cafblois.cnafmail.fr
Tel : 02 54 52 62 26

CC Territoires Vendômois
CC Collines du Perche
CC Perche et Haut Vendômois

{ Sandra Gilbert sgilbert@cafblois.cnafmail.fr - Tel 02 54 52 63 90

Blois : Marie Bourreau mbourreau@cafblois.cnafmail.fr- Tel : 02 54 52 62 23

CC Val de cher Controis : Thomas Hemeray themeray@cafblois.cnafmail.fr Tel : 02 54 52 63 97

CC Cœur de Sologne
CC Sologne des Etangs
Cc Sologne des Rivières
CC Romorantinois et Monsestois

{ Charlène Gerbaud cgerbaud@cafblois.cnafmail.fr
Tel : 02 54 52 63 94

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.